

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 17h à la salle du chêne de Rouffiac Tolosan.

## **Votants :**

**C3G :** Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Isabelle GOUSMAR,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALRE,

**CCF :** Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC,

**CCHT :** Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER,

**Absents ayant donné pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** Virginie CLAVEL

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 23/113**

**Nombre de délégués :** 47

**Quorum :** 24

**Date de convocation :** 29/11/2023

**Membres présents :** 32

**Pouvoir :** /

**Objet :** Demande d'aide à la Région Occitanie pour l'ingénierie 2024

Madame Virginie Clavel, Vice-Présidente en charge des contractualisations, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès de la Région Occitanie au titre de l'animation territoriale pour l'année 2024.

L'aide régionale pour l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat et du programme Leader
- Une part péréquation déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen par habitant et de la densité des territoires

Le PETR sera amené à :

- Animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie et le programme Leader

- Mettre en œuvre les politiques répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover (en lien avec la Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation des Contrats Territoriaux 2022-2028).

Le soutien de la Région porte sur les dépenses de personnel, les études et AMO spécifiques.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Approuve la demande d'aide à la Région Occitanie pour l'ingénierie 2024
- Mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 6 décembre 2023.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 6 décembre 2023  
Au registre sont les signatures